

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

GAY-LUSSAC ACTIONS DURABLES

Gay-Lussac Gestion

PART A : 990000075909

gaylussacgestion.com

Appelez le 01 45 61 64 90 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Gay-Lussac Gestion en ce qui concerne ce document d'informations.

Gay-Lussac Gestion est agréée en France sous le n°GP 95001 et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).
Date de production du document d'informations clés : le 01/01/2024

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Fonds d'Epargne Salariale (FES) de droit français, créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (ci-après le « FCPE »).

Durée : Le FCPE a été créé le 3 juin 2005 pour une durée de 99 ans.

Classification AMF (Autorité des Marchés Financiers) : FCPE Actions des pays de la zone Euro.

Objectif de gestion : L'objectif de gestion du FCPE est de rechercher une performance nette supérieure à son indicateur de référence Euro STOXX Net Return, en rythme annuel moyen, après prise en compte des frais courants, sur une période supérieure à 5 ans.

Indicateur de référence : Euro STOXX Net Return.

Le Fonds ne suivant pas une gestion indiciaire, sa performance peut s'écarter sensiblement de celle de l'indicateur de référence fourni uniquement à titre indicatif.

Fonds de capitalisation réinvestissant son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

Stratégie d'investissement : Le fonds Gay-Lussac Actions Durables sera un fonds de stock picking investi essentiellement en actions européennes et il aura pour objectif de contribuer à l'adaptation au changement climatique et à une transition vers une activité plus durable et responsable, tout en prenant en compte les critères extra-financiers (ESG+ : Environnemental, Social, Gouvernance, Sociétal). Le fonds devra être labellisé SFDR 8.

Le gérant dispose d'une marge de manoeuvre pour faire varier les différentes classes d'actifs dans les limites suivantes : exposition et investissement minimum de 75% en actions et de 25% maximum en obligations et produits de taux.

Le scénario macro-économique mondial est défini par un comité bimestriel d'orientation thématique. Le gérant sélectionne ensuite les valeurs en adéquation avec le scénario retenu. Une analyse financière fondée sur des critères quantitatifs (ratios financiers) et qualitatifs (profil du secteur d'activité, qualité du management, pérennité du business model) est utilisée pour le choix des titres.

L'investissement en obligations et produits de taux s'opère essentiellement par l'intermédiaire des OPCVM. La sélection de ces OPCVM se fait en fonction de la qualité de la notation des titres qu'ils détiennent. Le Fonds peut également investir en obligations et autres TCN issus d'un état membre de la zone Euro bénéficiant d'une notation comprise entre AAA et BBB (« Investment Grade ») selon la classification des différentes agences de notation, en concordance avec les analyses de la société de gestion, et en titres monétaires.

Le FCPE promeut des caractéristiques environnementales et sociales, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés, appliquent des pratiques de bonne gouvernance (ESG), au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement Disclosure ».

Le FCPE n'a pas d'objectif d'investissement durable au sens de l'article 3 du règlement (UE) 2020/852, et correspond à un produit « #1B Other E/S characteristics ».

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance contribuent à la prise de décision du gérant. Le taux d'analyse extra-financière a pour objectif d'être constamment supérieur à 90%.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités durables sur le plan environnemental.

Le FCPE respecte les exigences du label ISR en terme d'exclusion et de sélection des valeurs.

Le FCPE possède le label ISR à la date du prospectus.

Le FCPE n'a pas désigné d'indice de référence vis-à-vis des caractéristiques E et S qu'il promeut.

Le Fonds peut investir jusqu'à :

- 100% maximum de son actif dans des actions cotées de pays de la zone Euro,
 - 10% maximum de son actif dans des titres de pays n'appartenant pas à la zone Euro,
 - 25% maximum de son actif en produits de taux et produits monétaires,
 - 100% maximum de son actif dans des OPCVM de tout type de classification, de droit français ou européen relevant de la Directive 2009/65/CE.
- Le FCPE peut être exposé au risque de change à hauteur de 10% maximum.

Remboursement des parts : Les demandes de souscription et de rachat doivent être confiées au teneur de compte-conservateur des parts au minimum un jour ouvré avant le calcul de la valeur liquidative. Elles sont exécutées, à cours inconnu, sur la base de la prochaine valeur liquidative hebdomadaire, calculée chaque vendredi sur les cours de clôture du jour.

Durée de placement recommandée : Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Type d'investisseurs visés : Cette part de fonds est réservée aux salariés, mandataires sociaux et anciens salariés des entreprises adhérentes (excepté les U.S. Persons).

Dépositaire : Société Générale S.A.

Où et comment obtenir de plus amples informations sur l'OPCVM ou le FIA, une copie du prospectus de l'OPCVM ou de la description de la stratégie d'investissement et des objectifs du FIA, le dernier rapport annuel et tout rapport semestriel ultérieur de l'OPCVM visés à l'article 68, paragraphe 1, points b) et c), de la directive 2009/65/CE, ou le dernier rapport annuel peuvent être demandés à l'adresse suivante : contact@gaylussacgestion.com ou vous rapprocher de votre conseiller.

Où et comment obtenir d'autres informations pratiques, et notamment où trouver le tout dernier prix des parts : sur notre site internet : www.gaylussacgestion.com.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur Synthétique de Risque (ISR) :

1

2

3

4

5

6

7

←

Risque le plus faible

→

Risque le plus élevé

L'Indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Nous avons classé le FCPE dans la classe de risque 4 sur 7 qui est une classe de risque moyenne.

Exemple d'explication possible : Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Le FCPE se trouve dans la catégorie de risque / rendement indiquée ci-contre en raison de la volatilité des marchés actions. Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Enfin, la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le FCPE ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Les autres risques matériellement pertinents mais non repris dans l'ISR sont :

Le risque de contrepartie est défini comme le risque de perte pour le fonds résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le risque de liquidité est défini comme le risque qu'une position dans le portefeuille ne puisse être cédée, liquidée ou clôturée pour un coût limité et dans un délai suffisamment court, compromettant ainsi la capacité du fonds à se conformer à tout moment à l'exigence d'émission et de rachat à la demande de l'investisseur.

Le risque de crédit est défini comme le risque de perte pour le fonds résultant d'une fluctuation de la valeur de marché des positions de son portefeuille imputable à une modification de la qualité de crédit d'un émetteur.

Scenarii de performances

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, (selon le cas) mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	2 430 €	1 760 €
	Rendement annuel moyen	-75.70%	-29.40%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 500 €	6 190 €
	Rendement annuel moyen	-25.00%	-9.20%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 940 €	11 680 €
	Rendement annuel moyen	-0.60%	3.20%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	12 990 €	15 260 €
	Rendement annuel moyen	29.90%	8.80%

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement dans l'indice de référence entre décembre 2021 et décembre 2023.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement dans l'indice de référence entre avril 2017 et avril 2022.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement dans l'indice de référence entre novembre 2016 et novembre 2021.

Que se passe-t-il si Gay-Lussac Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux ci-dessous vous présentent les montants totaux pouvant être prélevés sur votre investissement afin de couvrir différents types de coûts : les coûts ponctuels (tels que les droits d'entrée), les coûts récurrents (tels que les frais de transaction ou certains frais administratifs externes) et les coûts accessoires (tels que les commissions de surperformance le cas échéant). Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même. Il existe seulement deux périodes dans le tableau ci-dessous.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	617 €	2 343 €
Incidence des coûts annuels (*)	6.27%	4.03%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7.23% avant déduction des coûts et de 3.20% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		
Coûts d'entrée	3.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	300 €
Coûts de sortie	0.00% de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2.38% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	231 €
Coûts de transaction	0.89% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	86 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

PÉRIODE DE DÉTENTION RECOMMANDÉE: 5 ANS

Ce FCPE pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les cinq ans. La durée de détention recommandée a pour objet de minimiser votre risque de perte en capital en cas de rachat après cette période même si celle-ci ne constitue pas une garantie. Vous pouvez par ailleurs procéder à tout moment au rachat de votre investissement, votre FCPE ne prélevant aucune commission de rachat.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation relative au FCPE, vous pouvez consulter votre conseiller ou contacter Gay-Lussac Gestion :

- Soit par voie postale : Gay-Lussac Gestion 45, avenue George V – 75008 PARIS
- Soit directement via le site internet à l'adresse suivante : reclamations@gaylussacgestion.com.

Si, à la suite de votre réclamation, la réponse apportée ne vous convenait pas, vous pouvez également saisir le Médiateur de l'AMF via le lien suivant : www.amf-france.org ou écrire à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF, Autorité des marchés financiers, 17 place de la Bourse, 75082 Cedex 02.

Autres informations pertinentes

Dépositaire : Société Générale S.A.

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM, ainsi que sur les autres catégories de parts : Les documents d'information (règlement, rapport annuel, document semestriel) ainsi que les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse ci-dessous. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de :

Gay-Lussac Gestion
45, avenue George V – 75008 PARIS
01 45 61 64 90

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est disponible sur demande auprès de la société de gestion, à l'adresse indiquée ci-dessus, ou sur le site internet : www.gaylussacgestion.com.